

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 30 mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, M. TOMI, Mme FERRI-PISANI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, M. MARCANGELI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme SUSINI
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M.DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUALT, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M.D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 mai 2011

Délibération N°2011 / 123

Monsieur le Député-Maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif 2010.

Il rappelle que conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du Compte Administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un Adjoint ou Conseiller élu pour le remplacer.

Le Conseil Municipal élit **Monsieur Paul-Antoine LUCIANI** en qualité de Président de séance qui cède ensuite la parole à **M. Charles CERVETTI**, Adjoint Délégué aux Finances.

M. CERVETTI expose à l'Assemblée :

Le Compte Administratif 2010 du budget annexe du parking du Diamant fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 11 554.45 €

RECETTES : 5 664.73 €

Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de **5 889.72 €**

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 495 073.28 €

RECETTES : 581 598.62 €

Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de **86 525.34 €**

Les résultats du compte administratif sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau A 14 Compte de Gestion	Résultat de clôture exercice 2009	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2010
Investissement	-5 664.73		-224.99	-5 889.72
Fonctionnement	156 638.51	5 664.73	-64 448.44	86 525.34
Total	150 973.78	-5 664.73	-64 673.43	80 635.62

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le compte administratif 2010 du parking du Diamant ainsi que le compte de gestion établi par le Receveur municipal.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré,**

Vu La loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droit et Liberté des Communes,
Vu La loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu La loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu La loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu l'article L. 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATANT que la comptabilité du Compte Administratif 2010 est identique à celle du compte de gestion du Trésorier Municipal.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 27 mai 2011,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le Compte Administratif 2010 du Parking Diamant, ci-annexé ainsi que le Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal, tous deux étant en concordance.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Simon RENUCCI